



Votants : 72
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 15 décembre 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 21 décembre 2017

HABITAT – PIG LABELLISE "HABITER MIEUX" - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Christine BONNEAU, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Daniel BAUDOIN à Jean-François SALANON, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Fabrice DESCAMPS à Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Rose-Marie NIETO, Rabah LAICHOUR à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, René PACAULT à Michel PANIER, Eric PERSAIS à Jeanine BARBOTIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Dominique SIX à Christelle CHASSAGNE, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Gérard GIBAUT par Patrice VIAUD, Joël MISBERT (décédé) par Michel HALGAN, Claude ROULLEAU par Christine BONNEAU

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Robert GOUSSEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Michel PAILLEY, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Daniel BAUDOIN, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Dany MICHAUD, René PACAULT, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Dominique SIX, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171221-C63-12-2017-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 DECEMBRE 2017

HABITAT – PIG LABELLISE "HABITER MIEUX" - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 25 novembre 2013, la CAN a décidé de poursuivre son action en faveur de l'amélioration du parc ancien privé en signant le 26 décembre 2013, un Protocole d'accord avec l'Etat et l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pour la mise en place, pour une période de quatre ans, d'un PIG labellisé " Habiter mieux ".

Ce dispositif doit ainsi permettre d'accorder des subventions, sous certaines conditions, aux propriétaires occupants ou bailleurs privés afin de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé/indigne (signalé ou identifié dans le cadre d'actions de repérage), mais également pour adapter les conditions de logement à la perte d'autonomie pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou handicapées.

Par délibération du 22 septembre 2014, la CAN a défini l'ensemble des modalités d'engagements et de versements de ses aides financières avec le bureau d'études SOLIHA Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin (Antenne des Deux-Sèvres), chargé du suivi-animation de ce dispositif.

Après étude et instruction des dossiers de demandes de subvention, et suite aux décisions des Commissions Locales de l'Anah (CLA) des Deux-Sèvres, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires, un montant prévisionnel total de **19 000 €**, détaillé dans le tableau joint en annexe.

Compte-tenu de la fin de ce dispositif le 31 décembre 2017, il est proposé que les dossiers de demandes de subventions déposés à la Délégation Locale de l'ANAH des Deux-Sèvres jusqu'à cette date, soient instruits et financés par la CAN en 2018 au titre de ce dispositif.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe, concernant l'amélioration de logements anciens sur son territoire,
- Autoriser, à l'appui des dossiers de l'Anah, le versement de la somme au bureau d'études SOLIHA Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (Antenne des Deux-Sèvres) pour assurer le paiement sur pièces justificatives (principalement la fiche de calcul au paiement de l'Anah), dès lors qu'une convention de subrogation de paiement entre les bénéficiaires et le bureau d'études SOLIHA Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin (Antenne des Deux-Sèvres) aura été adressée à la CAN,

- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Membre du Bureau Délégué

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES PREVISIONNELLES MAXIMUM DE LA CAN SUITE AUX COMMISSIONS LOCALES DE L'ANAH

Nbre logts	Adresse des logements concernés	Travaux HT éligibles	Subventions Anah agréées	Subventions FART * agréées	Subvent. CAN
Logt 1	02 rue de l'Ouche / 05 rue de l'Ile - FRONTENAY ROHAN-ROHAN	8 404 €	4 202 €	840 €	1 500 €
Logt 2	01 impasse des Joncs - Lieu-dit " Le Plenisseau " - USSEAU	9 794 €	4 897 €	979 €	1 500 €
Logt 3	139 Grande rue - MAUZE SUR LE MIGNON	12 000 €	6 000 €	1 200 €	1 500 €
Logt 4	916 Grande rue - EPANNES	19 802 €	9 901 €	1 980 €	1 500 €
Logt 5	24 impasse du Treuil Boisseau - MAUZE SUR LE MIGNON	20 798 €	10 000 €	2 000 €	1 500 €
Logt 6	87 route de Niort - SAINT-SYMPHORIEN	22 254 €	10 000 €	2 000 €	1 500 €
Logt 7	105 rue Saint-Louis - VALLANS	5 602 €	2 162 €	0 €	1 000 €
Logt 8	03 chemin du Lavoir - Lieu-dit " Le Pont " - FRONTENAY ROHAN-ROHAN	25 540 €	10 000 €	2 000 €	1 500 €
Logt 9	05 Lieu-dit " Gourçay " - FORS	16 918 €	8 459 €	1 692 €	1 500 €
Logt 10	15 rue du Marais - ARCAIS	21 798 €	10 000 €	2 000 €	1 500 €
Logt 11	40 rue du Hameau de la Moie - AIFFRES	15 566 €	7 783 €	1 557 €	1 500 €
Logt 12	385 Chemin de la Couture - ECHIRE	26 580 €	10 000 €	2 000 €	1 500 €
Logt 13	Lieu-dit " Le Champs de Maine " - FRONTENAY ROHAN-ROHAN	14 360 €	7 180 €	1 436 €	1 500 €
TOTAUX		219 416 €	100 584 €	19 684 €	19 000 €

* FART : Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20171221-C63-12-2017-DE
 Date de télétransmission : 22/12/2017
 Date de réception préfecture : 22/12/2017